



**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

**LA PROBLÉMATIQUE DE LA
VIOLENCE DANS LE HOCKEY MINEUR
RAPPORT FINAL**

OCTOBRE 2001

Publié par le Secrétariat des commissions
1045, rue Des Parlementaires
Québec (Québec)
G1A 1A3
(418) 643-2722

Pour tout renseignement sur les travaux de la Commission de l'aménagement du territoire, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M^e Louis Breault, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone : (418) 643-2722
Télécopie : (418) 643-0248
Courrier électronique : lbreault@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce rapport dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN 2-550-38284-6
DÉPÔT LÉGAL-BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC, Octobre 2001

L'emploi du générique masculin dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes et n'est utilisé que dans le seul but d'alléger le texte.

Table des matières

AVANT-PROPOS	5
COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	7
INTRODUCTION	9
ANALYSE ET CONSTATS	13
LES ENTRAÎNEURS.....	13
Désaffectation pour la tâche.....	13
La victoire à tout prix.....	13
Des pistes de solutions : formation et embauche de superviseurs régionaux	14
LES ARBITRES.....	14
Recrutement difficile.....	14
LES PARENTS.....	15
L'autorité parentale et ses corollaires	16
Amorces de solutions.....	16
L'ORGANISATION DU HOCKEY.....	17
L'ESPRIT SPORTIF.....	18
Des pays se penchent sur la question de la violence dans les sports	18
L'expérience française.....	19
L'expérience canadienne.....	19
L'expérience québécoise.....	21
RECOMMANDATIONS DE LA CAT SUR LA VIOLENCE AU HOCKEY.....	23
PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA NON-VIOLENCE DANS LES SPORTS	23
PROMOTION DU HOCKEY SUR GLACE.....	24
LES PROGRAMMES.....	26
Philosophie du hockey.....	26
Code d'éthique.....	27
Franc-jeu.....	28
Entraîneurs.....	28
Arbitrage.....	29
Hockey Québec.....	30
CONCLUSION.....	33
ANNEXES.....	37
ANNEXE 1 : TABLEAU DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	39
ANNEXE 2 : NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU HOCKEY MINEUR.....	41
ANNEXE 3 : SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	43
ANNEXE 4 : PERSONNES ET ORGANISMES ENTENDUS PAR LA COMMISSION	45
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE.....	47

AVANT-PROPOS

Le 15 mai dernier débutaient les consultations particulières et les auditions publiques sur la problématique de la violence dans le hockey mineur. C'est à l'initiative des membres de la Commission de l'aménagement du territoire que cette question était étudiée par les parlementaires. Rappelons que la Commission de l'aménagement du territoire (CAT) a compétence en matière de loisir et qu'à ce titre le règlement lui permet de se saisir, à la double majorité, d'une affaire concernant ce volet de son champ de compétence.

À la suite des événements violents régulièrement médiatisés durant la saison de hockey mineur 2000-2001 et à l'instigation du député de la circonscription de Papineau, M. Norman MacMillan, les membres de la Commission ont décidé d'entendre des personnes et des organismes qui ont une connaissance ou une expérience particulière du hockey mineur. Le présent document constitue le rapport final des travaux de la Commission. Il dresse d'abord un bilan des auditions et des consultations tenues en mai et en août 2001 et livre les recommandations que les membres de la CAT ont adoptées. Le résumé des recommandations se retrouve à l'annexe 1.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PRÉSIDENT

M. Yvon Vallières, député de Richmond (PLQ)

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Danielle Doyer, députée de Matapédia (PQ)

MEMBRES

Mme Diane Barbeau, députée de Vanier (PQ)

Mme Solange Charest, députée de Rimouski (PQ)

M. Roch Cholette, député de Hull (PLQ)

Mme Normand Duguay, député de Duplessis (PQ)

M. Réal Gauvin, député de Montmagny-L'islet (PLQ)

M. Benoît Laprise, député de Roberval (PQ)

M. François Ouimet, député de Marquette (PLQ)

M. Sylvain Pagé, député de Labelle (PQ)

M. Roger Paquin, député de Saint-Jean (PQ)

M. Gabriel-Yvan Gagnon (Saguenay) (PQ)

PARTICIPANTS

M. Rémy Désilets (Maskinongé) (PQ)

M. Norman MacMillan (Papineau) (PLQ)

SECRÉTARIAT

M^e Louis Breault

Mme Janique Martel

ANALYSE ET RECHERCHE

M. Alain Gariépy
Direction des études documentaires
Assemblée nationale

INTRODUCTION

Le hockey sur glace peut être un sport relativement violent. Puisque les règles régissant ce sport d'équipe permettent le contact physique, la pratique du hockey comporte des risques. Les joueurs de hockey, comme ceux des autres sports de contact, sont pleinement conscients que des gestes accidentels peuvent causer des blessures souvent mineures, parfois même majeures. Toutefois, lorsque les blessures résultent de gestes intentionnels et de comportements antisportifs, la patinoire devient en quelque sorte une arène où la violence et l'intimidation règnent.

La violence au hockey n'est pas un phénomène récent. En 1932, la cour supérieure du Québec entend la cause d'un joueur ayant été victime d'un coup vicieux. Dans son verdict, le juge dresse un constat qui est malheureusement encore d'actualité. En voici un extrait :

[...] le jeu de hockey, qui est un jeu rude et dangereux, est cependant un jeu magnifique et sain, tendant à développer le courage, la force musculaire et l'agilité, il est à noter cependant que ce jeu est en train de dégénérer en tuerie sous l'œil complaisant des officiers des ligues, des propriétaires de clubs et des arbitres dont un des buts principaux, sinon le seul, est de faire des bénéfices, et qui en conséquence cultivent le goût des foules pour la brutalité. Ceux qui ont suivi régulièrement les joutes professionnelles, et ont sérieusement analysé le jeu ne peuvent logiquement venir à d'autre conclusion qu'à la connaissance des officiers des ligues et des directeurs de clubs, des ordres sont donnés aux joueurs, non pas de jouer le jeu simplement, mais de démolir de sang froid, sans provocation, leurs adversaires et de les rendre impotents ou de les affaiblir afin de gagner plus facilement la joute; et les arbitres, probablement sous les ordres des officiers des ligues, ferment les yeux devant des assauts révoltants, et certains journaux semblent encourager ces voies de fait en glorifiant ceux qui les commettent. Est-il étonnant que les joueurs de clubs amateurs suivent cet exemple, au point que beaucoup de parents sages ne permettent plus à leurs enfants de participer à ces joutes, de crainte qu'ils soient estropiés pour la vie¹?

Au cours du XX^e siècle, plus de soixante causes de violence au hockey ont été entendues par les tribunaux canadiens. De ce nombre, «seulement six concernent des

¹ Gagné v. Hébert, (1932), C.s., p. 454. Cité dans Normand Grondin, «Hockey mineur: sport implacable», *Justice*, vol. 11, n° 1 (janvier 1989), p. 19.

poursuites civiles. Et sur les 60 autres procès intentés au criminel, seulement sept ont été engagés par les victimes. On a même vu des victimes refuser de témoigner par esprit de solidarité et des entraîneurs renoncer à entamer des poursuites pour ne pas nuire à la ligue!²». En effet, les tribunaux sont rarement appelés à entendre des causes sur le sujet. Généralement, les problèmes se règlent à l'intérieur des organisations.

Bien que les comportements violents se déroulent davantage dans les rangs professionnels, le hockey amateur connaît aussi des événements de violence souvent gratuite. Au Québec, c'est la Fédération québécoise de hockey sur glace (Hockey Québec) qui possède le mandat de régir l'ensemble des activités du hockey amateur. Toutefois, elle n'a aucun pouvoir face à l'influence négative que projette le hockey professionnel et est bien mal équipée pour réagir aux événements de violence qui se produisent hors de la patinoire.

Malgré les recommandations des rapports Néron³ et Thérien⁴, force est de constater que la violence dans le hockey mineur québécois est loin d'être éradiquée. La Commission de l'aménagement du territoire s'est donné le mandat de dresser un portrait de la situation et de dégager des pistes de solution pour éliminer la violence dans le hockey mineur québécois. Certains observateurs indiquent que des événements de violence se produisent également dans d'autres sports amateurs et auraient souhaité que la Commission ne limite pas son mandat à la violence au hockey. Nous croyons que, pour

² Hélène Paquin, «Le hockey devant les tribunaux», *Justice*, vol. 9, n° 12 (décembre 1987), p. 8.

³ Gilles E. Néron, *Rapport final du Comité d'étude sur la violence au hockey amateur au Québec*, Québec, Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, 1977, 325 p.

⁴ Groupe de travail sur le hockey mineur, *Vers un développement harmonieux du hockey au Québec* (Rapport Thérien), Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1989, 131 p.

contribuer à éliminer la violence, les intervenants dans d'autres disciplines sportives devraient s'inspirer de ce rapport.

ANALYSE ET CONSTATS

Les entraîneurs

Désaffecti on pour la tâche

Les entraîneurs œuvrant dans le hockey mineur sont en majorité des bénévoles qui sont des adeptes de ce sport. Leur rôle est primordial dans le développement des jeunes hockeyeurs. Or, depuis quelques années, les organisations ont de plus en plus de mal à recruter des entraîneurs. Il appert que la pression exercée par certains parents de joueurs constitue la principale raison de désaffecti on pour ces fonctions. À titre d'exemple, des entraîneurs doivent malheureusement répondre du temps de glace octroyé aux joueurs devant certains parents qui souhaitent que leurs enfants occupent une place plus grande au sein de l'équipe. Il en résulte des conflits internes qui viennent souvent à bout de la bonne volonté et de la motivation de l'entraîneur bénévole. Certains des épisodes de violence rapportés dans les quotidiens auraient eu comme événement déclencheur un conflit entre un parent et un entraîneur sur le temps de glace.

La victoire à tout prix

Certains entraîneurs voient la victoire comme l'objectif primordial au détriment de la saine participation. En effet, la seule façon pour un entraîneur de se faire remarquer et d'obtenir la chance d'accéder à des niveaux supérieurs et de pouvoir même aspirer à faire carrière dans le hockey passe généralement par le succès de son équipe. Or, en plus d'entrer en conflit avec l'idée de participation, la victoire à tout prix nuit au développement de l'esprit sportif, de l'esprit d'équipe et du renforcement de l'estime de soi chez certains jeunes joueurs.

Des pistes de solutions : formation et embauche de superviseurs régionaux

Les organismes entendus lors des auditions de la Commission ont ouvert certaines pistes de solutions au sujet du travail des entraîneurs. D'abord, plusieurs intervenants estiment qu'un programme de formation continue devrait être offert à tous les entraîneurs œuvrant dans le hockey mineur.

De même, l'embauche d'un superviseur des entraîneurs dans chaque région s'avère intéressante pour plus d'un groupe. Bien que son mandat reste à déterminer, ce superviseur, encadré par Hockey Québec, pourrait aider les bénévoles dans l'exercice de leur fonction, dans le travail de sensibilisation auprès des parents de joueurs, de même qu'en matière de formation proprement dite des entraîneurs. Toutefois, la forme que pourrait prendre ce programme de formation devra tenir compte du fait que les entraîneurs sont d'abord et avant tout des bénévoles dont la disponibilité est restreinte.

En somme, l'ensemble des intervenants s'entendent sur la nécessité d'améliorer la formation, l'encadrement et le soutien offerts aux entraîneurs bénévoles.

Les arbitres

Recrutement difficile

Les arbitres jouent un rôle de premier plan lors des parties de hockey. Puisque leur responsabilité première consiste à faire respecter la réglementation, ils sont généralement les premiers intervenants lorsque des incidents violents et antisportifs se produisent. Sans les arbitres, nul doute que les patinoires deviendraient de véritables arènes où la loi du plus fort l'emporterait. Or, le recrutement des arbitres dans le hockey mineur semble de plus en plus difficile. Certains organismes annoncent même une grave pénurie d'arbitres dans les années à venir⁵.

⁵ Selon l'Association canadienne de hockey. Voir : «Les agressions pourraient provoquer une pénurie d'arbitres au Canada», *Journal de Québec*, 7 mars 2001, p. 70.

Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer cette situation. D'abord, les arbitres du hockey mineur sont généralement des jeunes à qui on demande de jouer un rôle de médiateur sur la patinoire. Ceux-ci sont régulièrement victimes de critiques de la part des entraîneurs, des parents, des spectateurs et même des joueurs. Les critiques et le manque de reconnaissance envers leur travail mènent plusieurs d'entre eux à « accrocher leur chandail », d'autant plus que les honoraires reliés à la fonction d'arbitre sont minimes.

Dans ce contexte, il importe de revaloriser et de soutenir le travail des arbitres. Certains témoins estiment qu'il y aurait lieu de revoir à la hausse la rémunération des officiels. D'autres souhaitent que les arbitres aient le pouvoir d'intervenir lorsque des incidents violents et antisportifs se produisent dans les estrades. Par ailleurs, le Comité provincial des arbitres croit que des rencontres entre les arbitres et les entraîneurs pourraient contribuer à « dénouer les situations conflictuelles entre ces deux groupes d'intervenants⁶ ».

La Commission encourage la poursuite du programme de formation actuel dispensé par le Comité et ses titulaires régionaux. Elle constate que, faute de moyens, cette formation continue ne peut être offerte sur l'ensemble du territoire du Québec.

Les parents

Les membres de la Commission ont eu l'occasion d'entendre des intervenants de tous les milieux reliés au hockey mineur. Tous ont, à peu de choses près, souligné que les incidents violents observés dans le hockey mineur se déroulent beaucoup plus dans les estrades que sur la patinoire. En effet, la plupart des cas médiatisés au cours des dernières années mettent en scène les spectateurs, parents, amis et partisans des joueurs.

⁶ Comité provincial des arbitres, mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire à l'occasion du mandat d'initiative sur la violence au hockey, Québec, 22 août 2001, p. 8.

L' autorité parentale et ses corollaires

Les parents sont, au plan du droit civil, les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Cette responsabilité ne peut être exercée sans prêcher par l'exemple en adoptant un comportement valorisant la saine compétition et le respect de soi. Malheureusement, certaines personnes se laissent emporter facilement lorsque leur enfant est dans le feu de l'action et mesurent mal leurs propos et l'effet de ceux-ci.

Amorces de solutions

Hockey Québec soutient n'avoir ni le mandat ni les moyens pour intervenir à ce niveau et invite d'ailleurs les membres de la Commission à s'intéresser à cette question. La Commission tient par contre à souligner qu'elle porte un intérêt particulier au document télévisuel proposé par la Fédération⁷ et y entrevoit un élément de solution.

D'autres suggestions ont été avancées par les intervenants lors des auditions. On souligne d'abord que les policiers devraient faire des visites régulières dans les arénas, au même titre que dans d'autres endroits publics. Certains s'interrogent même sur l'opportunité de placer, dans certaines circonstances, un gardien de sécurité ou un policier en permanence à l'aréna lors des matchs et des périodes d'entraînement.

Un autre élément de solution, appliqué notamment par Hockey Laval et la ligue Midget AAA du Québec, consiste à faire signer un contrat de bonne conduite à tous les intervenants en début de saison. Les parents des joueurs s'engagent donc à respecter les règlements et les décisions des dirigeants et sont informés des conséquences du non-respect de cette entente. Des soirées d'information sont aussi organisées par certaines associations locales pour sensibiliser les parents au rôle qu'ils doivent jouer dans le développement des jeunes joueurs. Des intervenants suggèrent même qu'un volet d'information sur les méthodes de résolution de conflits soit intégré à ces séances de sensibilisation.

⁷Association canadienne de hockey, *Parents de joueurs, sachez faire la différence*, Calgary, ACH, 1992.

La Commission est aussi sensible aux témoignages indiquant les effets néfastes que la vente et la consommation de boissons alcooliques peuvent avoir sur le comportement des spectateurs.

L'organisation du hockey

Les consultations menées par la Commission ont également fait ressortir des éléments à reconsidérer en matière d'organisation du hockey mineur. En premier lieu, des intervenants estiment que Hockey Québec devrait travailler davantage en collaboration avec des organismes comme l'Association québécoise du loisir municipal et l'Association des arénas du Québec. Ces deux associations souhaitent également piloter la mise en place d'un programme, non obligatoire, qui permettrait à une municipalité d'attribuer un sceau de qualité à une association qui se conformerait aux standards prévus par le programme.

Par ailleurs, certains intervenants souhaitent que le rôle de Hockey Québec soit revu afin d'évaluer sa capacité d'agir et de gérer des conflits. Or, la Fédération a récemment remis en cause ses façons de faire. En effet, un Comité d'étude sur l'avenir de la structure politique et organisationnelle de Hockey Québec vient de publier un rapport sur cette question⁸.

De plus, plusieurs intervenants souhaitent que Hockey Québec adopte une philosophie renouvelée du hockey mineur en réactualisant le *Manifeste sur le hockey - Pour un sport au service de l'humain*⁹. Cette nouvelle philosophie devra, selon plusieurs, se démarquer du hockey professionnel en élaborant deux volets distincts dans le hockey mineur (avec contact et sans contact), de même qu'en abolissant la mise en échec dans toutes les catégories, sauf dans la classe AAA. Cette recommandation de l'Association des

⁸ Fédération québécoise de hockey sur glace, *Rapport final du comité d'étude sur l'avenir de la structure politique et organisationnelle*, Montréal, mars 2001, 32 p.

⁹ Gaston Marcotte, Donald Guay, Dany Bernard, *Manifeste sur le hockey : pour un sport au service de l'humain*, Montréal, Fédération québécoise de hockey sur glace, 1988, 48 p.

directeurs de police du Québec (ADPQ) rejoint celle de MM. Gilles Courteau et Jean Poupart voulant qu'on abolisse la classification par lettre dans toutes les catégories du hockey mineur. Cette mesure permettrait de diminuer considérablement les effets néfastes de la compétition. Les membres de la Commission, étonnés qu'elles n'aient pas été soulevées par les intervenants du milieu, estiment que ces questions mériteraient d'être débattues au sein même des instances du hockey mineur.

L'esprit sportif

Des pays se penchent sur la question de la violence dans les sports

Plusieurs pays se sont intéressés à l'avenir du sport et aux bienfaits de l'activité physique au cours des dernières années. La prévention de la violence dans les sports fait partie de cette préoccupation. En 1998, le Conseil européen donne à la Commission des communautés européennes le mandat d'étudier les structures sportives actuelles et la fonction sociale du sport dans le cadre communautaire. Le rapport d'Helsinki, adopté en décembre 1999, constate que la fonction sociale du sport est affectée par de nouveaux phénomènes qui remettent en cause les principes d'organisation et l'éthique de la pratique sportive. On identifie notamment les questions financières, le dopage et la violence dans les stades comme les principales causes de cette remise en question. La Commission observe également que l'évolution récente du sport en Europe arrive mal à concilier la dimension économique de la pratique sportive avec sa dimension populaire, éducative, sociale et culturelle.

Afin de préserver cette fonction sociale, le rapport recommande de valoriser le rôle éducatif du sport en utilisant l'action communautaire dans chaque État membre. Il importe que les programmes communautaires utilisent le sport comme un moyen de lutter contre l'exclusion, le racisme, les inégalités et de prévenir les comportements violents. En conclusion, l'organisme recommande que les institutions européennes, les États membres et les organisations sportives élaborent un nouveau partenariat «pour encourager la promotion du sport dans la société européenne, dans le respect des valeurs

du sport, de l'autonomie des organisations sportives, et du Traité d'Amsterdam, notamment au niveau de la subsidiarité¹⁰».

L'expérience française

En France, le ministère de la Jeunesse et des Sports a élaboré un *dispositif de prévention et de lutte contre la violence dans le sport* à la suite des incidents survenus lors d'une rencontre de soccer amateur en avril 1999. Les ministères de la Jeunesse et de l'Intérieur ont immédiatement réagi en annonçant la création d'un plan anti-violence, qui a été mis à l'essai dans la région de Seine-Saint-Denis. En un an, la violence dans le sport a diminué de 43 % dans cette région. Face à ces résultats encourageants, le plan a été mis en application dans d'autres régions où les comportements violents augmentaient dans les enceintes sportives. Ce plan comporte notamment la nomination d'officiers de police chargés d'évaluer et de prévenir les risques de violence liés à certaines manifestations sportives.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports a créé également la Commission nationale de prévention et de lutte contre la violence dans le sport. Elle est chargée d'élaborer les orientations politiques en la matière, de favoriser les échanges de renseignements et d'assurer une liaison permanente entre les organisations sportives et les autorités gouvernementales. Le ministère a institué un observatoire de la violence dans les sports afin de recenser les incidents violents. Une vaste campagne nationale de prévention vient d'être lancée à laquelle se sont associés plusieurs sportifs de renom.

L'expérience canadienne

Au Canada, plusieurs provinces se sont intéressées à la question de la violence au hockey mineur au cours des dernières années. En 1999, le ministre responsable des Sports de Colombie-Britannique mandate un commentateur sportif pour mener une vaste enquête

¹⁰ Commission des communautés européennes, *Rapport d'Helsinki sur le sport*, Bruxelles, 1999, 11 p.

auprès des principaux intervenants du hockey mineur de la province¹¹. Cette étude recommande de faire signer un contrat de bonne conduite aux joueurs, aux parents et aux entraîneurs. De même, elle recommande aux équipes et aux associations locales de former un comité du «Fair-Play» qui, en collaboration avec un commissaire parent, aurait la responsabilité d'observer les comportements violents sur la patinoire. Le rapport souhaite également l'introduction du système de deux arbitres et d'un système de classement des équipes qui tiendrait compte du nombre de pénalités. Des rencontres annuelles entre les joueurs, les parents et les entraîneurs, non seulement en début de saison, mais également au cours de celle-ci, seraient aussi souhaitables. Les autres recommandations s'intéressent au rôle des médias et de la Ligue nationale de hockey, au nombre de parties disputées au cours d'une saison et à l'opportunité d'enseigner aux jeunes joueurs une façon sécuritaire d'appliquer une mise en échec.

Par ailleurs, des associations de hockey mineur se sont également penchées sur la question. Hockey Manitoba a mis sur pied un programme inspiré des grandes théories du management public qui sont utilisées dans la gestion des organisations publiques et des entreprises privées. Appliqué au hockey sur glace, le «risk management» consiste à identifier et à évaluer les risques inhérents à la pratique du hockey, à prendre des mesures pour les éliminer et à prévoir des mécanismes de protection contre les risques inévitables.

De son côté, l'Association du hockey mineur de Calgary (AHMC) a élaboré le programme *Turning point* qui vise à réintroduire les valeurs de respect et de développement positif dans le hockey mineur. Un guide de sélection des entraîneurs a d'abord été élaboré. Les joueurs, les parents, les entraîneurs et les arbitres sont appelés à signer un code du «Fair-play» avant le début de chaque saison. Par ailleurs, l'AHMC se donne le pouvoir d'expulser et de suspendre les spectateurs ayant posé des gestes répréhensibles et détermine la procédure à suivre lorsqu'un comportement répréhensible se produit sur ou à l'extérieur de la patinoire. Notons également que l'AHMC poursuit le

¹¹ Bernie Pascall, *Eliminating violence in hockey*, British Columbia, Ministry of Small Business, Tourism and Culture and British Columbia Amateur Hockey Association, May 2000, 104 p.

développement de son programme en collaboration avec l'Association canadienne de hockey et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport.

Enfin, l'Association de hockey mineur de Windsor en Ontario a élaboré le programme *Safety Toward Others Players* (S.T.O.P) qui vise à prévenir les risques de blessures causées par les mises en échec par l'arrière.

L'expérience québécoise

Au Québec, la Fédération québécoise de hockey sur glace a lancé certaines initiatives pour contrer la violence lors des matchs de hockey qu'elle supervise. Le programme *Franc-jeu* vise à encourager l'esprit sportif dans les parties de hockey mineur. La formule consiste à allouer deux points supplémentaires à l'équipe qui démontre le plus d'esprit sportif. Au classement général, ces points s'ajoutent à ceux déjà alloués pour une victoire ou un match nul. La formule est simple et facile à appliquer. Une étude récente menée en Estrie démontre que le nombre de pénalités diminue d'environ 20 % avec *Franc-jeu*¹². Le programme n'est pas encore appliqué à l'ensemble de la structure du hockey mineur québécois. Toutefois, Hockey Québec annonçait récemment que le programme deviendra obligatoire dans tout le Québec à compter de la saison 2003-2004.

Par ailleurs, certains intervenants estiment que le programme *Franc-jeu* ne règle pas tous les problèmes, notamment en ce qui a trait aux comportements antisportifs à l'extérieur de la patinoire. À cet égard, le programme *Turning point*, qui permet aux associations locales d'expulser et de suspendre les spectateurs ayant posé des gestes répréhensibles, pourrait constituer une avenue de solution intéressante. D'ailleurs, le tournoi international de hockey Pee-wee de Québec utilise cette formule avec succès depuis quelques années.

Hockey Québec utilise également un outil pédagogique intitulé *Parents de joueurs, sachez faire la différence*, produit par l'Association canadienne de hockey en 1992. Ce

¹² Marc Larouche, «Franc-jeu, pour contrôler les incontrôlables», *Le Soleil*, 26 octobre 2000, p. A-7.

document s'adresse aux parents des joueurs afin de les sensibiliser à l'importance de leur comportement sur le développement de leur enfant.

RECOMMANDATIONS DE LA CAT SUR LA VIOLENCE AU HOCKEY

Nous, membres de la Commission de l'aménagement du territoire, sommes conscients de la tâche qui nous incombe dans le dossier de la violence au hockey mineur. Plusieurs groupes de travail ont tenté de mettre fin à des situations déplorables qui durent depuis trop longtemps. Il faut aider les instances du hockey mineur à éliminer un problème qui mine la popularité du sport national des Québécois. Pour donner suite aux travaux de la Commission, nous avons élaboré des recommandations qui touchent différents intervenants du milieu.

Programme de sensibilisation à la non-violence dans les sports

En premier lieu, le gouvernement du Québec peut jouer un rôle actif pour enrayer la violence non seulement dans le hockey mineur, mais également dans d'autres sports. Les membres de la CAT sont d'avis que l'élaboration d'un programme de sensibilisation à la violence dans les sports constitue la première piste de solution pour enrayer le problème.

La Fédération québécoise de hockey sur glace (Hockey Québec) possède déjà un certain nombre d'outils pédagogiques sur l'esprit sportif. Le message livré par certains de ces outils pédagogiques mérite d'être revu. Par exemple, la vidéo éducative *Parents de joueurs, sachez faire la différence*, produite en 1992, pourrait servir de base à une campagne réactualisée et centrée sur les expériences vécues au Québec. Le concept utilisé dans la production de la vidéo promotionnelle du programme *Franc-jeu*, réalisée en collaboration avec le Secrétariat au loisir et au sport et certains commanditaires privés, insiste particulièrement sur l'importance de l'implication des intervenants du milieu dans le succès d'un tel programme. L'expertise du Secrétariat au loisir et au sport permettrait certainement de réaliser un produit de qualité à un coût raisonnable.

La Commission estime également qu'il est possible d'élaborer ces nouveaux outils de sensibilisation afin qu'ils servent à prévenir non seulement la violence au hockey mais également dans d'autres sports. En effet, les problèmes liés à la violence ne sont pas uniques au hockey sur glace. Des événements violents se produisent également au football, au baseball et plus récemment au soccer. Ainsi, le gouvernement pourrait s'inspirer des actions entreprises à cet égard par le gouvernement français qui a mis sur pied un *dispositif de prévention et de lutte contre la violence dans les sports* en 2000.

L'élaboration de nouveaux outils pédagogiques adaptés à l'ensemble des sports permettrait de renouveler le message sur l'esprit sportif. Une collaboration entre le Secrétariat au loisir et au sport et le ministère de l'Éducation serait souhaitable. Le programme de sensibilisation pourrait ainsi rejoindre les jeunes Québécois via le réseau scolaire.

Lors de ses travaux, la Commission a pu constater que la diffusion des outils pédagogiques existants faisait défaut. Les nouvelles technologies de l'information pourraient être utilisées pour la diffusion des documents textuels et audiovisuels. À l'instar du programme de diffusion développé par Télé-Québec pour son corpus de vidéos éducatives, un tel programme de sensibilisation tirerait avantage de la diffusion vidéo sur Internet.

Promotion du hockey sur glace

Une observation générale se dégage des travaux de la CAT sur la violence au hockey. Les intervenants observent que le niveau de participation est en baisse. La Commission, utilisant les chiffres contenus dans les rapports annuels de Hockey Québec, remarque une diminution relative du nombre d'inscriptions entre 1982 et 2000¹³. Or, bien que la

¹³ Le lecteur trouvera à l'annexe 2 du rapport un tableau regroupant les statistiques d'inscriptions entre la saison 1982-1983 et la saison 2000-2001.

violence ne semble pas la principale raison de désaffection pour ce sport¹⁴, il est évident que, lorsque des incidents violents sont hautement médiatisés, certains parents hésitent à inscrire leurs enfants ou les retirent tout simplement de la structure du hockey organisé.

Les membres de la Commission sont d'avis que l'élimination de la violence dans le hockey contribuera certainement à stimuler la pratique de ce sport. Les membres tiennent par ailleurs à souligner que d'autres pistes devraient être examinées pour expliquer cette baisse relative. Le coût de plus en plus élevé de la pratique du hockey de même que la concurrence exercée par les autres sports semblent être les principaux éléments à cibler pour renverser la situation. À cet égard, les membres de la CAT soulignent l'initiative de Hockey Montréal qui a distribué, au cours de la dernière année, 120 équipements de hockey à des jeunes nouvellement inscrits âgés entre 5 et 9 ans.

Certains intervenants entendus lors des auditions estiment également que les municipalités et les commissions scolaires devraient s'entendre sur l'accessibilité aux équipements sportifs. En effet, les coûts reliés à l'utilisation de l'aréna obligent une majorité d'écoles à délaisser le hockey au profit d'autres activités moins coûteuses. **La Commission estime que le gouvernement doit aussi jouer un rôle de concertation entre les propriétaires d'arénas et les commissions scolaires.**

De même, la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ) déplore que le nombre d'heures consacrées à l'activité physique soit en constante diminution dans les écoles québécoises. Elle estime également que l'on ferait d'une pierre deux coups en augmentant le nombre d'heures consacrées à l'éducation physique dans les programmes d'étude¹⁵. Les membres de la CAT partagent ce point de

¹⁴ Léger & Léger - Recherche et stratégie marketing, *Le hockey mineur au Québec. Étude sur les principales causes à l'origine de la baisse de clientèle*, Montréal, Association des arénas du Québec, Association québécoise du loisir municipal, Hockey Québec et le Secrétariat au loisir et au sport, avril 2000, 62 p.

¹⁵ Le programme du MEQ prévoit que les élèves de 5^e et 6^e année au primaire et de secondaire 1 à 5 reçoivent 2 heures de formation en éducation physique par semaine. Ministère de l'Éducation, *La formation générale des jeunes : l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Instruction 2001-2002*, Québec, 2001, p. 3-4.

vue. De plus, ils sont d'avis que la formule sport-études donne de bons résultats. D'une part, les cours d'éducation physique, où aucune violence n'est tolérée, contribuent à diminuer les comportements antisportifs. D'autre part, l'augmentation de la pratique sportive dans les écoles améliore l'état de santé des jeunes et diminue les coûts sociaux reliés à la sédentarité. Or, dans un contexte de baisse sensible du nombre de jeunes hockeyeurs, nous sommes d'avis que le réseau scolaire peut jouer un rôle important en matière d'initiation au hockey sur glace.

Les programmes

Philosophie du hockey

Depuis le rapport Néron, plusieurs approches visant à faire du hockey québécois une activité socialement et personnellement valorisante¹⁶ ont été tentées. Certains intervenants estiment que l'absence d'une philosophie globale du hockey mineur et le non-respect des principes dégagés par la Charte de l'Esprit sportif contribuent à semer la confusion sur le rôle que doit jouer le hockey sur le développement de l'être humain. Nous croyons qu'une réactualisation du *Manifeste sur le hockey* s'impose et pourrait servir de base à l'élaboration d'une philosophie globale du hockey mineur québécois. L'idée de faire une nette distinction entre la compétition et la participation, entre le hockey amateur et le hockey professionnel, apparaît comme une solution intéressante pour éliminer la violence au hockey. En effet, c'est souvent lorsque l'enjeu augmente que les esprits s'échauffent et que des comportements antisportifs sont observés.

¹⁶ Voir Gaston Marcotte, Donald Guay et Dany Bernard, *Manifeste sur le hockey - Pour un sport au service de l'humain*, Montréal, Fédération québécoise de hockey sur glace, 1988, p. 3-4. Les auteurs soulignaient notamment que «[...] l'éthique sportive n'a pas suivi l'expansion et les progrès organisationnels du hockey. Le hockey québécois s'est doté de structures et de programmes de plus en plus complexes et variés en négligeant trop souvent leur raison d'être. Aujourd'hui, nombre d'individus, d'organismes, d'institutions et de gouvernements remettent en question la valeur individuelle et sociale du hockey. Des critiques fusent de toutes parts. On accuse le hockey professionnel. On parle même d'un hockey anti-humain, anti-sportif et anti-social. On voit également apparaître des nouvelles formes de hockey qui sont des alternatives à un type de hockey calqué sur celui des professionnels.»

L'élaboration de cette philosophie devra être réalisée au cours de la prochaine année sous la supervision d'un comité ad hoc. Les membres de la Commission sont d'avis qu'en plus des représentants du Secrétariat au loisir et au sport et de Hockey Québec, ce comité devrait réunir des parents, des membres des associations locales, des éducateurs physiques, des policiers et des représentants du monde des loisirs municipaux et des arénas. Cette philosophie deviendra alors, pour Hockey Québec, une référence obligée dans l'élaboration des programmes de développement du hockey mineur.

Code d'éthique

Par ailleurs, il appert que la mise sur pied de comités d'éthique locaux et l'institutionnalisation de codes d'éthique pour l'ensemble des intervenants du hockey mineur représentent des pistes de solution intéressantes pour éliminer les comportements antisportifs.

Bien que les codes d'éthique soient présentés dans le *Livre des règlements administratifs* de Hockey Québec, leur mise en application est laissée à la discrétion de chacune des associations locales. Les témoignages de M. Denis Baillargé, président de la ligue Midget AAA, de Hockey Laval et de l'Association de hockey mineur Husky Chaudière-Ouest démontrent hors de tout doute que les incidents violents sont beaucoup moins fréquents là où les codes d'éthique sont obligatoires. **Les membres de la CAT recommandent donc que toutes les associations locales fassent signer un engagement de bonne conduite à tous les intervenants du hockey mineur québécois.** Un travail de sensibilisation préalable à la signature d'un tel engagement devra être réalisé.

Quant aux comités d'éthique, la Commission suggère, pour qu'ils soient efficaces, qu'ils soient implantés au niveau local. En plus d'offrir une meilleure rapidité d'action et de limiter les structures lourdes, les comités d'éthique locaux seraient plus à l'écoute du milieu. Ces comités pourraient être composés de représentants de l'association locale, de

parents, de représentants des entraîneurs et des arbitres ainsi que de représentants des services municipaux de loisirs et, s'il y a lieu, d'un représentant des services de sécurité publique. Ces comités seraient plus aptes à se prononcer sur les questions de sanction des comportements ainsi que sur les questions liées à la consommation d'alcool dans les arénas de leur territoire.

Franc-jeu

Franc-jeu

En matière de programmes permettant d'éliminer les comportements violents, **les membres de la Commission reprennent les recommandations de la plupart des intervenants et recommandent que la formule *Franc-jeu* soit appliquée dans tout le hockey mineur québécois.** Hockey Québec a annoncé dernièrement que le programme serait obligatoire à compter de la saison 2003-2004. La CAT entend suivre attentivement les actions qu'entreprendra le Secrétariat au loisir et au sport pour vérifier que cette directive sera bel et bien appliquée dans les délais prévus.

Entraîneurs

La structure du hockey mineur québécois repose essentiellement sur le travail de bénévoles, hommes ou femmes, qui s'investissent pour assurer le bon déroulement de la saison de hockey. Le degré de responsabilité de chacun d'eux n'est pas le même, mais on peut affirmer sans l'ombre d'un doute que les entraîneurs jouent un rôle capital dans le développement des jeunes hockeyeurs. Or, les associations locales ont de plus en plus de mal à recruter des entraîneurs bénévoles. Cette situation met en péril la structure même du hockey mineur. Les dirigeants d'associations sont souvent obligés d'insister auprès d'un parent pour qu'il accepte de s'occuper de l'équipe de son enfant.

Cette situation fait en sorte que les entraîneurs bénévoles ne possèdent pas toujours la détermination ni les connaissances requises pour remplir adéquatement ce rôle. La formation actuelle et les outils pédagogiques existants, malgré leur qualité, ne peuvent réussir à former de bons éducateurs en si peu de temps. Par ailleurs, comment l'entraîneur

néophyte utilise-t-il ce matériel ? Comment réussit-il à s'améliorer sans l'aide d'un professionnel du métier?

Les membres de la Commission recommandent que le gouvernement octroie les sommes nécessaires à l'embauche d'un superviseur des entraîneurs dans chaque région du Québec. Le rôle premier de ce superviseur pourrait être d'accompagner les entraîneurs dans leur cheminement et, surtout, de les conseiller dans toutes les facettes de leur intervention. Un système semblable existe déjà pour la formation continue des arbitres. Une régionalisation de l'expertise ainsi que des fonds nécessaires à sa diffusion apparaissent indispensables. La Commission est d'avis que les superviseurs devraient provenir et être embauchés par les associations régionales en tenant compte des standards reconnus par Hockey Québec. L'embauche de ces superviseurs régionaux implique la nomination d'un responsable de ces superviseurs au sein de la Fédération. De plus, la Commission trouve souhaitable qu'en plus d'avoir une vaste expérience du hockey ces superviseurs régionaux mettent à contribution les ressources du milieu dans le domaine de l'éducation physique.

Quant au mandat précis des superviseurs, la CAT recommande à Hockey Québec de s'inspirer du *Programme national d'entraîneurs-conseils*, mis en place par l'Association canadienne de hockey, et de l'adapter aux besoins et à la structure du hockey mineur québécois.

Arbitrage

La Commission souligne l'importance du système de formation continue des officiels mis en place par Hockey Québec. Cette tâche ardue nécessite une constante remise à jour des connaissances et des méthodes de travail. Le système actuel fait face à un problème de taille : celui du financement des activités de contrôle de la qualité de la formation dans toutes les régions du Québec.

Actuellement, le Comité provincial des arbitres coordonne la formation des arbitres des 15 régions par le biais d'un programme axé sur la théorie et l'étude de cas. La formation est dispensée par des arbitres en chef régionaux, nommés titulaires. Toutefois le Comité dispose de ressources limitées ne lui permettant pas de suivre ces activités à la grandeur du Québec. On estime à environ six le nombre de régions qui font l'objet de contrôles annuels.

La Commission recommande que des ressources financières supplémentaires soient injectées annuellement dans le budget du Comité provincial des arbitres pour assurer le bon fonctionnement du programme de suivi des titulaires et des arbitres des associations locales.

Hockey Québec

La Fédération québécoise de hockey sur glace (Hockey Québec) est un intervenant majeur dans toute la problématique de la violence dans le hockey mineur. Son rôle de chef de file dans la formation et la coordination des activités sportives sur tout le territoire est essentiel. Toutefois, les membres de la Commission constatent qu'il est difficile d'avoir accès aux outils de formation et de sensibilisation. **La Commission lui suggère de se doter d'un service de communication à la hauteur de son expertise et répondant adéquatement aux besoins de sa vaste clientèle composée d'entraîneurs, d'arbitres et de parents de joueurs.** Un coup d'œil rapide à son site Internet suffit pour constater que Hockey Québec privilégie la promotion des tournois et des activités à caractère commercial par rapport au contenu éducatif.¹⁷

Les membres de la Commission ont pu visiter le site Internet de l'Association de hockey mineur Husky Chaudière-Ouest¹⁸ et constatent que la rubrique « Philosophie de jeu » bénéficie d'une grande visibilité sur la page d'accueil du site. Les membres

¹⁷ Depuis le 5 octobre 2001, le site est en voie de reconstruction. <http://www.hockey.qc.ca>.

¹⁸ <http://iquebec.ifrance.com/huskyco/>

recommandent que Hockey Québec examine sérieusement cette façon de faire de manière à améliorer le contenu de sa vitrine Internet en s'assurant que le « contenant » valorise les objectifs de saine participation dans la pratique du hockey.

Les membres de la Commission continueront d'observer avec grand intérêt les actions qui seront entreprises à la suite du dépôt du rapport du *Comité d'étude sur l'avenir de la structure politique et organisationnelle* de Hockey Québec. Le programme de développement 2001-2005 de Hockey Québec, présenté lors de l'assemblée générale annuelle tenue à Baie-Comeau en juin 2001, semble contenir peu de mesures pour stimuler la pratique d'un hockey de calibre participatif.¹⁹ En effet, le programme vise avant tout à développer l'élite. Si l'on examine les budgets de Hockey Québec, près des deux tiers des subventions gouvernementales proviennent du programme de développement de l'excellence. **La CAT recommande au gouvernement de procéder à une nouvelle affectation des sommes allouées en faisant une plus grande place au volet participatif²⁰.** Ce qu'il faut développer, c'est l'excellence du volet participatif.

¹⁹ François Ferland, « Qu'a-t-on pour la masse chez Hockey Québec », *Journal de Montréal*, 11 juin 2001, p. 93.

²⁰ En effet, près des deux tiers des subventions accordées par le gouvernement proviennent du *Programme de soutien au développement de l'excellence*. Voir annexe 3.

CONCLUSION

Les travaux de la CAT auront permis de donner la parole aux intervenants principaux du hockey mineur ainsi qu'à certains intéressés qui ressentent le besoin de faire part aux parlementaires de cas vécus dans leur organisation locale. Plusieurs nous ont souligné que les forums québécois ayant discuté de la question au cours des 20 dernières années n'avaient pas contribué efficacement à changer les comportements sur la glace comme dans les gradins.

Les membres désirent donc s'assurer que des actions seront entreprises à la suite du dépôt de ce rapport. Le pouvoir réel des parlementaires en cette matière, au-delà de celui de faire des recommandations, se situe dans ce qu'il est convenu d'appeler l'exercice du contrôle parlementaire. Ainsi, les membres se fixent l'objectif de surveiller l'évolution de ce dossier, de recueillir les commentaires des intervenants du hockey mineur et, ultimement, d'entendre le ministre responsable et Hockey Québec vers la fin de la saison 2002-2003.

Quant aux recommandations, la Commission est bien consciente qu'elles ne pourront toutes être mises en place immédiatement. En effet, puisque la saison actuelle est déjà en cours, il est illusoire de modifier quoi que ce soit immédiatement. Ainsi, nous proposons un échéancier de réalisation reproduit au tableau 1.

Tableau 1

Échéance	Recommandations	Organismes impliqués
D'ici le début de la saison 2002-2003	Mise en place des comités d'éthique	Associations locales en coopération avec Hockey Québec
	Nomination des superviseurs régionaux	Associations régionales en coopération avec Hockey Québec
	Mise en place du programme de formation continue des arbitres dans toutes les régions	Comité provincial des arbitres de Hockey Québec
	Concertation entre les commissions scolaires et les municipalités au niveau de l'accessibilité aux arénas	Gouvernement du Québec
Au début de la saison 2003-2004	Code d'éthique et engagement de bonne conduite	Associations locales (Comités d'éthique locaux)
	<i>Franc-jeu</i>	Hockey Québec
	Service des communications de Hockey Québec	
	Philosophie du Hockey (Réactualisation du <i>Manifeste sur le hockey</i>)	Gouvernement du Québec
	Développement et diffusion d'un programme de sensibilisation à la non-violence dans les sports	

La Commission s'inspirera de cet échéancier pour assurer le suivi de ses recommandations. Elle pourra convoquer les organismes concernés pour répondre des actions entreprises.

De plus, la CAT est d'avis que des recherches en matière de médecine sportive pourraient alimenter le suivi du mandat complété aujourd'hui. En effet, bien que la question n'ait pas été abordée lors de nos travaux, elle n'en demeure pas moins un aspect important de

l'évaluation de la sécurité de nos jeunes hockeyeurs. Les suites que pourrait avoir la décision de l'Association canadienne de hockey de changer les catégories d'âge à tous les niveaux du hockey mineur devront aussi être scrutées sérieusement. Cette modification, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le début de la saison 2002-2003, devrait être entérinée par Hockey Québec au cours de la présente saison. La Commission entend bien mesurer, avec les organismes concernés, l'impact que pourrait avoir une telle décision sur la pratique du hockey et sur le développement des jeunes joueurs.

Annexes

Annexe 1 : Tableau des recommandations de la Commission

Recommandations	Références
La Commission recommande :	
1- La mise sur pied de comités d'éthique au niveau local;	p.27
2- que toutes les associations locales se dotent d'un code d'éthique et fassent signer un engagement de bonne conduite à tous les intervenants du hockey mineur québécois;	p.27
3- que l'élaboration d'une philosophie du hockey mineur soit réalisée au cours de la prochaine année sous la supervision d'un comité ad hoc;	p.26
4- que la formule <i>Franc-jeu</i> soit appliquée dans tout le hockey mineur québécois;	p.28
5- que Hockey Québec se dote d'un service de communication répondant véritablement aux besoins de sa vaste clientèle composée d'entraîneurs, d'arbitres et de parents de joueurs;	p.30
6- que le gouvernement octroie les sommes nécessaires à l'embauche d'un superviseur des entraîneurs dans chaque région du Québec;	p.28
7- que des ressources financières supplémentaires soient injectées annuellement dans le budget du Comité provincial des arbitres pour assurer le bon fonctionnement du programme de suivi des titulaires et des arbitres des associations locales;	p.30
8- qu'une part plus grande soit donnée au volet participatif dans les sommes allouées par le gouvernement;	p.31
9- l'élaboration d'un programme de sensibilisation à la violence dans les sports, lequel constitue la première piste de solution pour enrayer le problème;	p.23
10- que le gouvernement joue un rôle de concertation entre les propriétaires d'aréna et les commissions scolaires au niveau de l'accessibilité aux équipements.	p.25

Annexe 2 : Nombre d'inscriptions au hockey mineur

Saison	Nombre d'équipes	Nombre de joueurs estimé (ratio de 15.2 joueurs par équipe)
1982-1983	6525	99180
1983-1984	n/d	n/d
1984-1985	6153	93526
1985-1986	n/d	n/d
1986-1987	n/d	n/d
1987-1988	5453	82886
1988-1989	5247	79754
1989-1990	5081	77231
1990-1991	5081	77231
1991-1992	5124	77885
1992-1993	5288	80378
1993-1994	5533	84102
1994-1995	5943	90334
1995-1996	5920	89984
1996-1997	5661	86047
1997-1998	5382	81806
1998-1999	5312	80742
1999-2000	5556	84451
2000-2001	5429	82521

Note : Ces données sont tirées des rapports annuels de la Fédération québécoise de hockey sur glace. Les équipes comptabilisées sont celles composées de jeunes (garçons et filles) de 5 à 20 ans inscrits dans les catégories suivantes :

pré-novice (MAGH), novice, atome, pee-wee, bantam, midget, junior (juvénile), collégial.

Source : Secrétariat au loisir et au sport

Annexe 3 : Subventions gouvernementales

Fédération québécoise de hockey sur glace (Hockey Québec)

Année	PSOR	PSDE	CFD	Sécurité	EV	Total
1996-1997	202 416 \$	146 000 \$				343 416 \$
1997-1998	196 351 \$	166 000 \$				362 351 \$
1998-1999	202 259 \$	233 000 \$	5 000 \$			440 259 \$
1999-2000	180 559 \$	211 000 \$		11 285 \$	10 000 \$	412 844 \$
2000-2001	195 409 \$	244 600 \$		47 000 \$	1 500 \$	488 509 \$
2001-2002	181 623 \$	306 000 \$			1 500 \$	489 123 \$

Légende : PSOR = Programme de soutien aux opérations régulières
 PSDE = Programme de soutien au développement de l'excellence
 CFD = Compte à fin déterminée
 EV = Événements spéciaux

Note : Bon an mal an, les subventions que le gouvernement du Québec accorde à Hockey Québec représentent environ 15 % du total de ses revenus.

Source : Secrétariat au loisir et au sport

Annexe 4 : Personnes et organismes entendus par la Commission

N° du mémoire	Personnes ou organismes
1M	Ligue de développement du hockey midget AAA du Québec inc.
2M	Association des Directeurs de police du Québec (ADPQ)
3M	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec
4M	Association des arénas du Québec inc. et Association québécoise du loisir municipal
5M	Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec
6M	Canuel, Hélène
7M	Ligue de hockey junior majeur du Québec
8M	Sports-Québec
9M	Hockey Québec
10M	Hockey Abitibi-Témiscamingue
11M	Comité provincial des arbitres
12M	Hockey Estrie
13M	Hockey Mauricie
14M	Hockey Montréal
15M	Hockey Laval
16M	Bernard, Dany Demers, Jacques

Bibliographie sélective

Documents gouvernementaux

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Rapport d'Helsinki sur le sport*, Bruxelles, 1999, 11 p.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE HOCKEY MINEUR, *Vers un développement harmonieux du hockey au Québec* (Rapport Thérien), Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1989, 131 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La formation générale des jeunes : l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Instruction 2001-2002*, Québec, 2001, 19 p.

NÉRON, Gilles E, *Rapport final du Comité d'étude sur la violence au hockey amateur au Québec*, Québec, Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, 1977, 325 p.

PASCALL, Bernie, *Eliminating violence in hockey*, British Columbia, Ministry of Small Business, Tourism and Culture and British Columbia Amateur Hockey Association, May 2000, 104 p.

Études

CONFÉDÉRATION DES ÉDUCATEURS ET DES ÉDUCATRICES PHYSIQUES DU QUÉBEC, «La contribution de l'éducation physique à la prévention de la violence et de la criminalité au Québec», Dossier présenté à la table ronde sur la prévention de la criminalité, Québec, ministère de la Sécurité publique, 1993.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE HOCKEY SUR GLACE, *Rapport final du comité d'étude sur l'avenir de la structure politique et organisationnelle*, Montréal, mars 2001, 32 p.

LÉGER & LÉGER - RECHERCHE ET STRATÉGIE MARKETING, *Le hockey mineur au Québec, Étude sur les principales causes à l'origine de la baisse de clientèle*, Montréal, Association des arénas du Québec, Association québécoise du loisir municipal, Hockey Québec et le Secrétariat au loisir et au sport, avril 2000, 62 p.

MARCOTTE, Gaston, GUAY, Donald et Dany BERNARD, *Manifeste sur le hockey: pour un sport au service de l'humain*, Montréal, Fédération québécoise de hockey sur glace, 1988, 48 p.

ROBINSON, Laura, *Crossing the line : violence and sexual assault in Canada's national sport*, Toronto, McClelland and Stewart, 1998, 254 p.

VAZ, Edmund W, *The professionalization of young hockey players*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1982, 217 p.

Articles

CHABOT, Julie, «Impact des comportements verbaux de l'entraîneur sur le niveau de violence au hockey mineur», Québec, Université Laval, travail inédit, 1999.

FERLAND, François, « Qu'a -t-on pour la masse chez Hockey Québec », *Journal de Montréal*, 11 juin 2001, p. 93.

GRONDIN, Normand, «Hockey mineur: sport implacable», *Justice*, vol. 11, n° 1 (janvier 1989), p. 19.

LALANDE, Maxime, «Le hockey tire-t-il à sa fin ?», Laval, document inédit, 2001, 17 p.

LAROUCHE, Marc, «Franc-jeu, pour contrôler les incontrôlables», *Le Soleil*, 26 octobre 2000, p. A-7.

MARCOTTE, Gaston et Marc BEAUDIN, *Jouons franc jeu pour un hockey à visage humain*, Montréal, Fédération québécoise de hockey sur glace, 1988, 31 p.

PAQUIN, Hélène, «Le hockey devant les tribunaux», *Justice*, vol. 9, n° 12 (décembre 1987), p. 8.

PRESSE CANADIENNE, «Les agressions pourraient provoquer une pénurie d'arbitres au Canada», *Journal de Québec*, 7 mars 2001, p. 70.

POUPART, Jean, «Vouloir faire carrière dans le hockey professionnel : l'exemple des joueurs juniors québécois dans les années soixante-dix», *Sociologie et sociétés*, vol. 31, no 1 (printemps 1999), p. 163-179.

Mémoires et thèses

BERNARD, Dany, «La prédiction des comportements d'agression en hockey sur glace à la division bantam», Québec, Université Laval (M.Sc.), 1991, 104 p.

DUGAS, Guy, «L'impact de certains facteurs d'ordre personnel et contextuel sur la pratique et le désistement de jeunes hockeyeurs québécois», Québec, Université Laval (M.Sc.), 1994, 94 p.

GOLDING, Sherry Lynn, «Attitudes and the instrumental value of violence in hockey : a test of the occupational subculture of violence thesis», Halifax, Dalhousie University, 1990.

Documents vidéo

ASSOCIATION CANADIENNE DE HOCKEY, «Parents de joueurs sachez faire la différence», Calgary, ACH, 1992.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE HOCKEY SUR GLACE, «Franc-jeu. À la recherche du plaisir perdu. », Montréal, Secrétariat au loisir et au sport, AssurExperts Inc., Hockey Québec, 2000.

Sites Internet

Association de hockey mineur Husky Chaudière-ouest : <http://iquebec.ifrance.com/huskyco>

Association de hockey amateur du Manitoba : <http://www.hockeymanitoba.mb.ca>

Association de hockey mineur de Calgary : <http://www.hockeycalgary.com>

Association canadienne de hockey : <http://www.canadianhockey.ca>

Centre de développement du hockey de l'Ontario : <http://www.hdco.on.ca>

Fédération québécoise de hockey sur glace : <http://www.hockey.qc.ca>

Un site offrant plusieurs liens intéressants sur la question de la violence au hockey : www.safehockey.com

Un site spécialement dédié au travail des entraîneurs : www.hockeyvision2000.com